

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DES SPORTS
DU LUNDI 12 OCTOBRE AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS
N° 2020_ARR_0665**

Le Maire de Castelsarrasin, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020-ARR_0661 ANNULE ET REMPLACE LA PV N°2020_ARR_0610, accordée à l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, **rue des Sports**, pour réaliser une tranchée transversale (branchement Enedis Mr Antonioli), **du lundi 12 octobre au samedi 31 octobre 2020 inclus**,

CONSIDERANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la voie concernée, pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS, la circulation des véhicules sera interdite, **rue des Sports**, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 12 OCTOBRE AU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, **rue des Sports**, au droit du chantier.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2, sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 4 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise SPIE CITY NETWORKS** – Pont Saint Martin – 82200 MOISSAC.

Castelsarrasin, le 07 octobre 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 07.10.2020.....



Par délégué du MAIRE,

DURRENS

Adjoint au Maire.

(Handwritten signature)